

Règlement intérieur du théâtre Almendra

Le théâtre Almendra, lieu **associatif, non subventionné**, crée par **Christine Lacombe** (directrice), et **Emma Duboc** (programmatrice), fonctionne par contrat de **location**.

Tarifs de location du Théâtre Almendra au 1er janvier 2020		
location à la journée	sans régisseur	avec régisseur
répétition/stage/formation/ résidence (9h-17h)	100 €	
à partir de 2 journées de répétition	80 €	
représentation (9h-minuit)	200 €	300 €
à partir de 2 journées représentation	150 €	250 €
soirée privée (9h-2h)	300 €	500 €

La jauge est de **50 places maximum**.

La compagnie, l'association, ou le groupe, établit le(s) prix d'entrée(s) de son choix, et doit prévoir des tickets, un fond de caisse, et une personne pour la gestion de la billetterie. Idem pour le bar si une vente de boissons est prévue.

La recette des entrées et du bar revient entièrement à la compagnie ou au groupe.

Les réservations doivent être gérées par la Cie, le groupe, ou l'association qui loue le théâtre. Il faudra donner un mail et/ou numéro de téléphone dans la fiche d'info.

Une fois la date de spectacle fixée par mail, Nous demandons **le paiement par chèque**. Cette somme nous sera versée en acompte, au moins **2 mois avant** l'installation dans le lieu et servira de réservation aux compagnies ou groupes programmés.

Merci de respecter cet engagement, car l'Almendra est financé uniquement grâce aux locations, et une location annulée tardivement représente une perte pour le lieu et fragilise son financement.

Le chèque ne sera pas encaissé avant la date du spectacle, mais sera gardé en cas de désistement dans les 2 mois qui précèdent la date du spectacle, sauf pour un cas de force majeure.

La salle peut être mise à disposition à partir de 9h le matin.

Le théâtre doit fermer ses portes au plus tard à 00h00. (Fin de la musique amplifiée à 23h)

Il est impératif de prévoir une communication sur le spectacle présenté à l'Almendra pour vous assurer un minimum de public (mail, facebook, affiche, flyers, presse...)

L'Almendra ne peut assurer la communication mais s'engage à mettre en ligne sur le site toutes les infos communiquées via la fiche d'information.

Attention : Il est **interdit de faire du collage « sauvage » en ville**, sur les lampadaires, mur et cabines téléphoniques.

Depuis octobre 2017, nous n'avons plus AUCUNS employés permanents.

Un régisseur est employé en intermittence pour ouvrir le théâtre, et assurer la régie (lors des locations avec l'option régie).

Je vous remercie de bien renvoyer dans les temps, la fiche d'info (par mail) pour le site, les contrats remplis, signés, agrafés avec le paiement par chèque, afin que le jour J, ni vous, ni le régisseur n'ayez à vous en préoccuper.

Afin de vous garantir le meilleur accueil, nous vous demandons de respecter les règles de fonctionnement du théâtre, identiques pour tous.

Nous vous remercions d'avoir choisi l'Almendra comme lieu de représentation.

À très bientôt,

Emma DUBOC